



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland** (Malvinas)

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Situation constitutionnelle et politique	3
III. Budget	4
IV. Situation économique	4
A. Généralités	4
B. Pêche, agriculture et élevage	5
C. Tourisme	5
D. Transports, communications et services de base	6
E. Environnement et hydrocarbures	7
V. Situation sociale	7
A. Généralités	7

Note : Le présent document couvre la période allant de la mi-février 2012 à la mi-février 2013. Il contient des éléments d'information transmis au Secrétaire général par la Puissance administrante conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, le 21 décembre 2012, des éléments fournis par le Gouvernement argentin, et des éléments accessibles au grand public. On trouvera de plus amples détails dans les précédents documents de travail figurant sur le site des Nations Unies <http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml>.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 avril 2013).

** Il existe un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) (voir ST/CS/SER.A/42).



B.	Santé publique	8
C.	Protection sociale	8
D.	Éducation	8
VI.	Déminage et questions connexes	8
VII.	Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux	9
VIII.	Examen de la question par des organisations et d'autres instances intergouvernementales . . .	9
IX.	Statut futur du territoire	10
A.	Position de la Puissance administrante	10
B.	Position du Gouvernement argentin	12
X.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	13
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	13
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	14
C.	Décision prise par l'Assemblée générale	16

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas), territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et des centaines de petites îles, dont la superficie totale est d'environ 12 173 kilomètres carrés. Ce territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est de l'archipel des Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et administrées depuis les îles Falkland (Malvinas), dont le Gouverneur remplit parallèlement les fonctions de commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. Les îles Falkland (Malvinas) comptent plus de 2 500 habitants (sans compter les résidents temporairement absents, ni les civils travaillant pour le Ministère de la défense), ce qui constitue le chiffre le plus élevé depuis 1931. La souveraineté sur ces îles fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

II. Situation constitutionnelle et politique

2. La Constitution approuvée en 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (décret n° 2846) est contestée par l'Argentine (voir A/63/542, annexe I). La Constitution prévoit l'élection du Président de l'Assemblée par les membres de l'Assemblée législative. En accord avec celle-ci, le Gouverneur nomme un chef de l'administration (« Chief executive ») chargé d'exécuter les décisions. Les questions de politique sont examinées par le conseil exécutif formé de trois membres de l'Assemblée législative élus chaque année par leurs pairs, et de deux membres à qualités sans droit de vote. Le Procureur général et le commandant des forces britanniques dans les îles sont autorisés à participer, sans droit de vote, aux réunions du Conseil exécutif. La politique étrangère et les questions de défense relèvent de la seule compétence du Gouverneur désigné par le Royaume-Uni. En vertu de la Constitution, le Gouverneur a la possibilité, après avoir pris conseil auprès de l'Assemblée législative et obtenu son assentiment, d'édicter des lois en matière de paix, d'ordre et de bonne gouvernance du territoire, tandis que la Couronne britannique conserve les pleins pouvoirs en matière de législation dans ces domaines.

3. Les 8 membres de l'Assemblée législative ont été élus lors des élections législatives du 5 novembre 2009 : 5 représentent la circonscription urbaine du territoire (Stanley) et 3 celle du « Camp » (qui regroupe le reste du territoire), pour un mandat de quatre ans. Le Gouverneur actuel, Nigel Haywood, a pris ses fonctions en octobre 2010. Les prochaines élections législatives générales doivent se tenir en novembre 2013.

4. En 2012 et début 2013, l'Argentine et le Royaume-Uni ont réaffirmé leurs positions respectives au sujet de différents aspects constitutionnels, militaires et économiques du conflit de souveraineté sur le territoire qui les oppose. Cela a donné lieu à des démarches par écrit et à la publication de communiqués de presse par l'Argentine : le 10 juin 2012, au sujet de la « Journée de l'affirmation des droits de l'Argentine sur les îles Malvinas » et d'autres questions, elle a publié un communiqué de presse ainsi que des remarques et des messages adressés aux

médias, y compris une lettre ouverte datée du 3 janvier 2013 adressée au Premier Ministre du Royaume-Uni par la Présidente argentine. Le Royaume-Uni a lui aussi fait des démarches par écrit auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres déclarations par ailleurs, pour réfuter les revendications, notamment territoriales, faites par l'Argentine et réaffirmer son attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (voir A/67/703).

5. La Puissance administrante a fait savoir que, pour montrer clairement à la communauté internationale les souhaits des habitants des îles, un référendum sera organisé les 10 et 11 mars 2013; il portera sur la question suivante : « Souhaitez-vous que les îles Falkland gardent leur statut politique actuel de territoire d'outremer du Royaume-Uni? » Les habitants des îles exerceront de la sorte leur droit à disposer d'eux-mêmes comme prévu par l'Article 1(2) de la Charte des Nations Unies, par l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que par la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale (voir A/67/483).

6. Pour sa part, l'Argentine a à plusieurs reprises rejeté l'idée de ce référendum, qu'elle juge illégal au regard des résolutions des Nations Unies sur la question des îles Falkland (Malvinas) et dans lequel elle voit une grave distorsion de l'esprit du principe d'autodétermination et une pratique tautologique (voir aussi la section X.B ci-après). La position de l'Argentine a été généralement soutenue par des organisations régionales comme le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), qui ont déclaré que fondamentalement le référendum « ne change rien à la question relative à ces îles » et que « le résultat de cette consultation ne saurait mettre un terme au conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes » (voir A/67/728 et A/67/729).

7. Dans ce contexte, les tentatives de tenir une réunion bilatérale à Londres, faites en 2012 et en janvier-février 2013 par le Ministre des relations extérieures argentin, Héctor Timerman, et par le Ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, William Hague, n'ont pas abouti. On trouvera ci-dessous de plus amples informations sur les positions de la Puissance administrante et du Gouvernement argentin.

III. Budget

8. L'exercice budgétaire du territoire court du 1^{er} juillet au 30 juin. Selon la Puissance administrante, le territoire fait tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir un budget équilibré. En 2012/13, le budget de fonctionnement s'élevait à environ 54 millions de livres sterling.

IV. Situation économique

A. Généralités

9. Selon la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) des îles s'élève à environ 130 millions de livres par an. Le PIB moyen par habitant est d'environ 44 000 livres. L'augmentation des impôts perçus sur les revenus des

entreprises indique une progression du secteur privé. L'économie repose toujours principalement sur la pêche (qui représente environ 60 % du PIB), mais le tourisme et d'autres secteurs tels que l'élevage ont progressé ces dernières années. Selon la Puissance administrante, le dernier Plan des îles (2012-2017) jette les bases d'une croissance économique, de la stabilité financière et d'une amélioration de la qualité de vie, y compris en ce qui concerne le domaine des infrastructures de transport et de communication. D'après des informations diffusées par les médias, suite à l'approbation, en décembre 2011, du projet de construction de 13 résidences urbaines, un nouveau projet prévoyant la construction de 26 appartements troispèces, sous la forme d'une bande de 80 mètres de long, doit être lancé en 2013.

B. Pêche, agriculture et élevage

10. Les espèces de calmars *Loligo*, ou *doryteuthis*, et *Illex* constituent la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie. Ces dernières années, les captures de *Loligo* sont restées relativement stables, alors que celles d'*Illex* ont reculé. Le *Loligo* est pêché dans plusieurs zones, ainsi qu'en haute mer. Outre ces deux espèces de calmars, un certain nombre de poissons à nageoires sont ciblés. Selon la Puissance administrante, la gestion de ce secteur incombe au Département de la pêche.

11. L'évolution la plus remarquable constatée ces dernières années dans le secteur de l'agriculture a été l'essor de l'industrie de la viande et l'évolution de l'élevage en faveur d'une race de mouton dont les qualités permettront d'optimiser à la fois les rendements de viande et de laine. En 2011, selon la Puissance administrante, les îles ont exporté 1,7 million de kilogrammes de laine, et 48 500 moutons et agneaux sont passés par l'abattoir de Sand Bay avant d'être exportés. Un plan quinquennal d'aide à l'agriculture est en cours d'exécution dans le territoire. Des sources industrielles indiquent qu'en 2012, 47 200 moutons et agneaux ont été transformés et que plus de 540 tonnes de viande et d'abats ont été produites, ce qui a permis aux éleveurs de gagner plus de 1 million de livres.

12. En 2012, l'Argentine a proposé au Gouvernement du Royaume-Uni de reprendre les négociations, interrompues en 2007, sur le mandat de la Commission des pêches de l'Atlantique Sud. Le Royaume-Uni a répondu en juin 2012 que toute discussion sur les questions de pêche devait inclure des représentants du gouvernement territorial.

C. Tourisme

13. Le tourisme contribue pour une grande part à l'économie du territoire, à hauteur d'environ 7 millions de livres par an. Ces dernières années, le tourisme s'est sensiblement développé dans les îles Falkland (Malvinas), avec une progression de 9 % du nombre de visiteurs en 2011. À la clôture de la saison des croisières 2011/12, 35 159 passagers avaient été comptabilisés. Ces croisiéristes ont dépensé environ 1,8 million de livres dans les îles, dont 58 % en excursions, 30 % en achats et 12 % en nourriture et boissons.

D. Transports, communications et services de base

14. Le territoire compte environ 1 000 kilomètres de routes. Des travaux sont en cours pour continuer à améliorer le réseau routier desservant les fermes et agglomérations isolées. Outre les routes, les communications sont assurées par un service de cabotage qui dessert les habitants résidant à l'est, à l'ouest et dans les îles périphériques, ainsi que par un service régulier de transbordeur entre les deux îles principales et par des vols locaux.

15. En 2012, la compagnie LAN Airlines a continué d'assurer une liaison hebdomadaire entre Punta Arenas (Chili) et les îles Falkland (Malvinas), avec deux escales mensuelles à Río Gallegos en Argentine, en application des dispositions de la Déclaration commune de l'Argentine et du Royaume-Uni en date du 14 juillet 1999. Par ailleurs, au titre de l'échange de notes valant accord de février 2001, les vols privés et un certain nombre de vols d'évacuation sanitaire sont autorisés depuis les îles Falkland (Malvinas) à destination de l'Argentine continentale et du Chili. En avril 2012, l'Argentine a suggéré de revoir la question des liaisons aériennes et de proposer un vol direct régulier assuré par sa compagnie nationale, Aerolíneas Argentinas. Le Royaume-Uni a répondu en juin 2012 que toute discussion sur la question des liaisons aériennes devait inclure des représentants du gouvernement territorial.

16. Au sujet des activités liées aux hydrocarbures menées dans les eaux entourant les îles Falkland (Malvinas), l'Argentine a publié en février 2010 le décret présidentiel 256/2010 imposant aux navires d'obtenir une autorisation préalable pour faire escale dans les ports argentins ou traverser les eaux du pays. À cet égard, en 2012 et début 2013, lors d'un certain nombre de réunions, comme la trente-sixième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, le vingt-deuxième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, le Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes tenu en 2012, le troisième Sommet Amérique du Sud-pays arabes et la septième réunion ministérielle des États membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, outre celles du MERCOSUR et de l'UNASUR, il a été rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/49, a fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation. Auparavant, les membres du MERCOSUR et de l'UNASUR avaient décidé de fermer leurs ports aux « navires arborant le pavillon illégal des îles Malvinas ». En 2012, cette même politique est toujours en vigueur.

17. Le Royaume-Uni reste persuadé pour sa part que le décret présidentiel 256/2010 n'est pas conforme au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En 2012, le Gouvernement britannique a protesté contre ce qu'il a appelé la violation répétée et unilatérale par l'Argentine du droit de passage inoffensif et de la liberté de navigation consacrée par ladite Convention en s'élevant contre les mesures de transport maritime des îles jugées contraires à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale.

18. Dans le domaine des télécommunications, la mise en place d'un accès à haut débit sur l'ensemble des zones rurales des îles a permis d'améliorer les communications au sein du territoire et vers l'extérieur. En 2012, un nouveau mécanisme de contrôle des prix a été introduit pour réguler les prix grand public des services fournis aux particuliers et aux entreprises par la société Cable and Wireless

South Atlantic dans le cadre de sa licence exclusive. Environ 75 % des foyers sont connectés à l'Internet par un accès à haut débit.

19. D'après la Puissance administrante, le principal parc éolien du territoire couvre environ 26 % des besoins en électricité dans les zones urbaines. Sa capacité a récemment été doublée, l'objectif étant de couvrir environ 40 % des besoins en électricité des zones urbaines du territoire grâce à l'énergie éolienne. Des turbines éoliennes sont utilisées dans les exploitations agricoles et les petites agglomérations.

E. Environnement et hydrocarbures

20. Selon la Puissance administrante, les îles s'efforcent de respecter un certain nombre de traités et conventions relatifs à l'environnement. De son côté, l'Argentine a rejeté l'application territoriale de ces traités et conventions par le Royaume-Uni, au motif que le territoire et les espaces maritimes environnants font partie intégrante du territoire argentin.

21. En 2012, les projets de préservation de l'environnement portaient notamment sur la protection des pingouins et des oiseaux marins, l'éradication des rats dans les écosystèmes fragiles où vivent des animaux sauvages et l'examen des zones protégées; l'Argentine s'est formellement opposée à l'idée de faire de l'ensemble du territoire une zone protégée.

22. La prospection de gisements d'hydrocarbures sous-marins a continué en 2012, sur fond de protestations de l'Argentine, d'autres États Membres et d'organisations régionales. En mars 2012, l'Argentine aurait annoncé le lancement d'une procédure judiciaire pour dénoncer la prospection et l'exploitation illégales de gisements d'hydrocarbures sur le plateau continental argentin. Dans ce cadre, des courriers d'avertissement ont été envoyés aux entreprises directement ou indirectement impliquées dans ces activités, pour les mettre face à leurs responsabilités. Des courriers auraient également été envoyés aux Bourses de New York et de Londres pour fournir des informations sur les entreprises impliquées dans ces activités. En outre, en 2012, le Secrétariat à l'énergie argentin a déclaré que cinq compagnies pétrolières violaient le droit argentin, ouvrant la voie à des procédures civile et pénale. Pour sa part, la Puissance administrante soutient fermement le droit des habitants des îles à exploiter leurs ressources naturelles pour leur propre profit économique, vu comme une partie intégrante de leur droit à disposer d'eux-mêmes, qui figure explicitement dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et maintient que toutes les activités liées aux hydrocarbures menées sur le plateau continental des îles respectent la législation et sont strictement conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

V. Situation sociale

A. Généralités

23. Selon la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme,

notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont été étendues aux îles Falkland (Malvinas) par la Puissance administrante.

24. L'Argentine a quant à elle toujours rejeté l'application par le Royaume-Uni de ces divers instruments sur le territoire, ainsi que la désignation de celui-ci comme territoire d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni ou toute autre désignation semblable.

B. Santé publique

25. Selon la Puissance administrante, l'état de santé général de la population du territoire est satisfaisant. En vertu d'un accord sanitaire, les soins médicaux et dentaires sont gratuits pour tous les habitants.

C. Protection sociale

26. Selon la Puissance administrante, le décret relatif aux retraites dans les îles Falkland impose à tous les employeurs et à tous les salariés âgés de 17 à 64 ans d'acquitter une cotisation mensuelle d'un montant fixe. Un système de prestations sociales et de pensions est également prévu pour aider les personnes handicapées et défavorisées.

D. Éducation

27. L'enseignement est gratuit et obligatoire sur le territoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans, avec un accès à l'enseignement préscolaire dès l'âge de 4 ans. En 2012, environ 420 enfants étaient scolarisés.

28. Selon des renseignements communiqués par l'Argentine, tous les habitants des îles Falkland (Malvinas) ont accès, sur un pied d'égalité, au système d'enseignement public argentin. On trouvera de plus amples informations sur la question dans le rapport de 2012 du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (A/67/74, sect. II.B).

VI. Déminage et questions connexes

29. En vertu de la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, également appelée Convention d'Ottawa, les États parties sont dans l'obligation d'effectuer le déminage des zones minées dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur du texte, à moins qu'une prolongation du délai fixé ne soit accordée en vertu de la Convention.

30. En novembre 2008, la neuvième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa a décidé d'accorder une prolongation allant jusqu'au 1^{er} mars 2019 au Royaume-Uni, qui a décidé de procéder au déminage de quatre zones du territoire. D'après la Puissance administrante, le déminage de ces quatre zones a été achevé en

juin 2010. Une nouvelle phase de trois mois a été conduite en 2012. Le déminage doit se poursuivre en 2013.

31. Comme signalé précédemment, en décembre 2009, la deuxième conférence d'examen de la Convention d'Ottawa a décidé d'accéder à la demande de l'Argentine en lui accordant un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} janvier 2020. À la douzième réunion des États parties à ladite Convention, qui s'est tenue à Genève du 3 au 7 décembre 2012, l'Argentine a déclaré que la planification détaillée et la mise en œuvre du déminage se feront lorsqu'elle contrôlera les zones en question, qui font l'objet d'un conflit de souveraineté, ou bien lorsque le Royaume-Uni et elle se seront mis d'accord pour faire avancer cette planification.

VII. Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux

32. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux réunions de différentes instances du Commonwealth et appartient à l'Association des territoires britanniques d'outre-mer (United Kingdom Overseas Territories Association) ainsi qu'au Forum de coopération des territoires de l'Atlantique Sud (South Atlantic Territories Cooperation Forum). Des représentants du Gouvernement participent également en tant que membres de la délégation britannique aux réunions sur des questions touchant à leurs intérêts.

VIII. Examen de la question par des organisations et d'autres instances intergouvernementales

33. Au cours de réunions tenues en 2012 et au début de 2013, différentes entités intergouvernementales, y compris des organisations régionales et sous-régionales, telles que la Communauté des Caraïbes (Paramaribo, 8 et 9 mars 2012), l'UNASUR (Asunción, 17 mars 2012, Bogotá, 11 juin 2012, et Lima, 30 novembre 2012), le Groupe des 77 et la Chine (Doha, 21 avril 2012, et New York, 28 septembre 2012), l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (Cochabamba, État plurinational de Bolivie, 3-5 juin 2012), le MERCOSUR (Mendoza, Argentine, 28 et 29 juin 2012, et Brasília, 6 décembre 2012), le troisième Sommet Amérique du Sud-pays arabes (Lima, 1^{er} et 2 octobre 2012), la vingt-deuxième Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement (Cadix (Espagne), 16 et 17 novembre 2012), la septième réunion ministérielle de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (Montevideo, 15 et 16 janvier 2013) et le premier Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (Santiago, 27 et 28 janvier 2013), se sont penchées sur la question des îles Falkland (Malvinas) et ont réaffirmé, notamment, que l'Argentine et le Royaume-Uni devaient impérativement reprendre les négociations pour parvenir à un règlement pacifique du différend. La plupart de ces organisations ont dénoncé les activités pétrolières et militaires menées par le Royaume-Uni qui ont été évoquées plus haut. Le Gouvernement du Royaume-Uni, quant à lui, continue de récuser toute allégation selon laquelle la prospection d'hydrocarbures constituerait un acte unilatéral de sa part et contreviendrait à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, encourage vivement les habitants de l'archipel à prendre les rênes de leur économie et à

façonner eux-mêmes leur avenir, et appuie notamment leur décision d'exploiter leurs ressources naturelles.

34. En outre, plusieurs des entités susmentionnées, dont la Conférence ibéro-américaine, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'UNASUR, ont demandé au Secrétaire général de reprendre sa mission de bons offices sur la question et de les tenir informées de l'évolution de la situation. En janvier 2013, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a par ailleurs rappelé son patrimoine historique, constitué des déclarations, des communiqués spéciaux et des autres instruments adoptés par le Groupe de Rio et le Sommet des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement. En commémorant le cent quatre-vingtième anniversaire de ce qu'elle a qualifié d'« occupation des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », elle a répété que l'appui à la revendication de souveraineté de l'Argentine sur l'archipel faisait partie de ce patrimoine.

35. Comme indiqué précédemment, en 2011 et 2012, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'UNASUR ont adressé au Secrétaire général plusieurs lettres concernant le litige. Lorsqu'il a rencontré le Secrétaire général de l'UNASUR en avril 2012, celui-ci a pris acte du vigoureux appui régional dont la question bénéficiait et rappelé qu'il était tout disposé à user de ses bons offices pour régler le différend si les deux parties consentaient à négocier. En réponse aux courriers reçus des deux organisations régionales, il a renouvelé son offre en juin 2012.

36. Comme le fait observer la Puissance administrante, le Royaume-Uni n'est membre d'aucune des organisations susmentionnées et n'a été représenté à aucune des réunions évoquées, à l'exception de celle de l'Organisation des États américains, auprès de laquelle il a le statut d'observateur. Exerçant son droit de réponse à une lettre adressée au Secrétaire général par l'Argentine, en annexe à laquelle figurait le « communiqué spécial sur la question des îles Malvinas » adopté à la vingt-deuxième Conférence ibéro-américaine (A/67/726), le Royaume-Uni a rappelé sa position concernant les allégations selon lesquelles il procéderait à la militarisation de l'Atlantique Sud et enfreindrait les dispositions de la résolution 31/49 (voir A/67/754).

IX. Statut futur du territoire

A. Position de la Puissance administrante

37. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, dans un discours prononcé à la Honourable Society of Lincoln's Inn, à Londres, le 14 juin 2012, le Premier Ministre du Royaume-Uni, David Cameron, a réaffirmé l'engagement de son pays à l'égard des habitants de l'archipel. Il a fait observer, en particulier, que la question de la souveraineté du territoire n'était absolument pas sujette à négociation. Selon lui, c'était aux habitants de l'archipel eux-mêmes qu'il appartenait de décider de leur avenir. Le Royaume-Uni n'avait pas d'intentions belliqueuses à l'égard de l'Argentine, et estimait que les accusations de militarisation et de menace nucléaire lancées contre lui étaient hors de proportion et relevaient de la propagande.

38. En outre, en juin 2012, à l'occasion du trentième anniversaire de la fin du conflit, le Ministre d'État des affaires étrangères et du Commonwealth de l'époque, Jeremy Browne, alors en visite dans l'archipel, a adressé aux habitants le message qui suit : « Au Royaume-Uni, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est considéré comme sacrosaint. C'est un principe que tous comprennent et approuvent instinctivement. Mon séjour parmi vous cette semaine est toutefois l'occasion pour moi de voir de manière concrète et absolument évidente pourquoi ce droit est si vénéré [...]. Tant que vous voudrez maintenir vos liens avec le Royaume-Uni, nous protégerons votre droit de le faire [...]. Vous seuls devriez pouvoir décider du statut de votre terre. C'est le principe même du droit à l'autodétermination, qui est admiré et désiré par tous ceux qui, de par le monde, sont épris de liberté. »

39. Par ailleurs, dans un message diffusé le 21 décembre 2012, le Premier Ministre a dit une nouvelle fois aux habitants des îles que le Gouvernement du Royaume-Uni ne permettrait pas que leurs droits fondamentaux soient ignorés sans qu'il intervienne. Rien ne pouvait justifier qu'un pays, quel qu'il soit, tente de les empêcher d'exercer leur droit à la démocratie et à l'autodétermination, ou essaie de les isoler, de paralyser leurs échanges commerciaux et d'affaiblir leurs secteurs d'activité légitimes – pêche, hydrocarbures et tourisme. Le Premier Ministre a déclaré en outre qu'il attachait de l'importance aux relations que le Royaume-Uni entretenait avec l'archipel et espérait que celles-ci se poursuivraient encore longtemps. Il a rappelé que ce seraient les habitants de l'archipel eux-mêmes, et ni le Royaume-Uni ni l'Argentine, qui décideraient du résultat final du référendum. Il a réaffirmé que le référendum constituait une manifestation concrète de la démocratie et était l'occasion pour les habitants de faire savoir une bonne fois pour toutes à la communauté internationale à quel avenir ils aspiraient.

40. Exerçant son droit de réponse aux remarques faites par la Présidente de la République argentine à l'Assemblée générale le 26 septembre 2012, le Royaume-Uni a notamment affirmé qu'il était très attaché au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes consacré par l'Article 1.2 de la Charte des Nations Unies et l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques; de l'avis de la Puissance administrante, la souveraineté sur ces îles ne pourrait être négociée que si leurs habitants le souhaitent et seulement à ce moment-là (voir A/67/483). En réponse à une lettre adressée par la Présidente de la République argentine au Premier Ministre du Royaume-Uni, qui a été publiée dans plusieurs journaux britanniques le 3 janvier 2013, le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé au Secrétaire général une lettre datée du 17 janvier 2013 (voir A/67/703), dans laquelle il a répété que le Royaume-Uni n'avait aucun doute quant à sa souveraineté sur l'archipel, celle-ci étant légitimée par des éléments historiques et juridiques sans ambiguïté, et déclaré que la revendication des îles par la République argentine, qui reposait sur la notion d'atteinte à son intégrité territoriale, était sans fondement puisque l'archipel n'avait jamais été légitimement administré par la République argentine, pas plus qu'il n'avait fait partie de son territoire souverain.

41. En outre, le Royaume-Uni a notamment exercé son droit de réponse dans sa communication du 18 octobre 2012 concernant les exercices militaires auxquels il procédait dans l'archipel. Il a rappelé en particulier que les tirs de missiles de défense aérienne à courte portée qui avaient eu lieu en octobre 2012 n'avaient rien de nouveau. Il s'agissait d'exercices de routine, qu'il avait commencé à effectuer au moment du conflit en 1982 et qui ne témoignaient nullement d'un changement ou

d'un durcissement de la politique de défense du Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud. Le Royaume-Uni a en outre nié tout renforcement de son arsenal militaire dans la région (voir A/67/544).

B. Position du Gouvernement argentin

42. Comme il ressort du procès-verbal de la 7^e séance plénière de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (A/67/PV.7), la Présidente de la République argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a notamment déclaré, dans son intervention du 25 septembre 2012, qu'en juin 2012, elle s'était présentée devant le Comité spécial de la décolonisation, à New York, pour présenter le plaidoyer de l'Argentine en faveur du respect de la résolution 2065 (XX), laquelle demandait au Royaume-Uni et à l'Argentine d'engager des négociations en vue de régler le différend. Elle a précisé qu'en janvier 2013, cela ferait 180 ans que le Royaume-Uni avait « illégalement usurpé les îles Malvinas ». L'Argentine, dont la position était appuyée par nombre de résolutions adoptées par des entités telles que l'Organisation des États américains et d'autres organisations multilatérales comme le Groupe de Rio, demandait simplement au Royaume-Uni d'accepter, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, d'engager un dialogue sur le conflit de souveraineté, et de démilitariser l'Atlantique Sud afin d'en faire une région de paix en Amérique latine, en mettant de côté les différences ethniques, religieuses ou autres qui pouvaient provoquer des heurts entre les deux pays. Renouvelant cet appel, elle a dénoncé le recours manifeste au système du « deux poids, deux mesures », selon lequel les membres permanents du Conseil de sécurité pouvaient se permettre de violer n'importe quelle règle édictée par l'ONU, tandis que tous les autres devaient se conformer sans broncher à chacune des résolutions du Conseil. La Présidente a également déclaré que l'ONU avait largement contribué à mettre fin aux derniers vestiges du colonialisme, en 1961, en créant le Comité spécial de la décolonisation.

43. Dans une lettre adressée au Premier Ministre du Royaume-Uni le 3 janvier 2013 à l'occasion du cent quatre-vingtième anniversaire de ce qu'elle a qualifié de « manifestation patente du colonialisme du XIX^e siècle », au cours de laquelle l'Argentine s'était vue « déposséder par les armes des îles Malvinas », la Présidente de la République argentine a rappelé que les habitants argentins des îles en avaient été expulsés par la Royal Navy et que le Royaume-Uni avait ensuite entamé un processus de repeuplement. Depuis, celui-ci refusait de restituer l'archipel à l'Argentine, l'empêchant ainsi de reconstituer son intégrité territoriale. La Présidente argentine a par ailleurs déclaré que la question constituait également une cause chère à l'Amérique latine et à l'immense majorité des peuples et des gouvernements du monde opposés au colonialisme, rappelant la résolution 2065 (XX), adoptée en 1965 « sans vote d'opposition (pas même celui du Royaume-Uni) », par laquelle l'Assemblée générale avait considéré la question comme un « cas de colonialisme » et invité les deux pays à négocier un règlement du conflit de souveraineté qui les opposait. De nombreuses résolutions du même genre avaient été adoptées par la suite. Enfin, la Présidente a de nouveau invité à donner effet aux résolutions pertinentes de l'organisation et à reprendre le dialogue (A/67/688).

44. Dans les lettres qu'elle a adressées au Secrétaire général en août et octobre 2012, l'Argentine a dénoncé les activités militaires menées unilatéralement par le Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud, qui, selon elle, ne pouvaient être interprétées

que comme « un nouvel acte d'hostilité et de provocation d'une puissance militaire dans une région de paix ». Dans ces lettres, l'Argentine a notamment déclaré que la situation dans l'Atlantique Sud s'était dégradée du fait des activités unilatérales que le Royaume-Uni ne cessait d'y mener, et rappelé l'exposé qu'elle avait fait au Secrétaire général en février 2012, dans lequel elle avait appelé l'attention de la communauté internationale sur « la militarisation croissante de l'Atlantique Sud ». En outre, elle a regretté et dénoncé vigoureusement la « manifestation d'hostilité » du Royaume-Uni, qui constituait une « véritable provocation » contribuant à ancrer et à renforcer sa présence militaire dans l'Atlantique Sud, malgré la condamnation unanime du MERCOSUR, de l'UNASUR et du troisième Sommet Amérique du Sud-Sud-pays arabes (voir A/66/884 et A/67/513).

45. On trouvera des informations complémentaires sur la position du Gouvernement de la République argentine dans la section X.A ci-après.

X. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

46. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à ses 4^e et 5^e séances, les 14 et 15 juin 2012 (voir A/AC.109/2012/SR.4 et 5). À sa 4^e séance, il a décidé d'autoriser les délégations de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay à participer à l'examen de la question.

47. À la 4^e séance, pendant l'audition des pétitionnaires, le Comité spécial, conformément à la pratique établie, a entendu des déclarations prononcées par Roger Edwards et Mike Summers, membres de l'Assemblée législative des îles Falkland (Malvinas). Alejandro Betts et Marcelo Luis Vernet ont également pris la parole (voir A/AC.109/2012/SR.4).

48. À la même séance, le représentant du Chili, s'exprimant au nom du Chili, de Cuba, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela, a présenté le projet de résolution A/AC.109/2012/L.6, que le Comité spécial a ensuite adopté sans le mettre aux voix. Dans ce texte, le Comité spécial a réaffirmé que le règlement négocié du conflit était le moyen de mettre fin à la situation coloniale particulière propre aux îles Falkland (Malvinas), conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

49. À la 4^e séance du Comité spécial, le 14 juin 2012, la Présidente de la République argentine a fait une déclaration, dans laquelle elle a indiqué qu'elle se présentait devant le Comité spécial non à cause des événements qui s'étaient déroulés 30 ans plus tôt, mais à cause de ceux qui s'étaient produits 180 ans auparavant.

50. La Présidente argentine a déclaré que la résolution 2065 (XX) de 1965 avait été la première des 11 résolutions que l'Assemblée générale avait adoptées

concernant le litige; le Comité spécial avait adopté 29 résolutions sur la question, et l'UNASUR, le MERCOSUR, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, de même que le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États arabes, avaient publié d'innombrables déclarations. Tous ces textes n'avaient servi à rien, car le Royaume-Uni profitait, selon elle, de sa position privilégiée de membre permanent du Conseil de sécurité. Le fait que le Royaume-Uni ne respectait pas les résolutions des Nations Unies allait à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale pour créer un monde plus juste, plus sûr, plus équitable et plus égalitaire.

51. La Présidente argentine a indiqué qu'en 1974, l'Argentine et le Royaume-Uni avaient engagé des négociations dans le plus grand secret. L'Argentine disposait de suffisamment d'arguments historiques, géographiques et politiques pour étayer sa cause, sans même qu'il soit besoin d'évoquer « le pillage des ressources agricoles et pétrolières d'une zone de paix ».

52. La Présidente a déclaré que les États de la région soutenaient son pays, tant par solidarité que par souci d'autodéfense puisque l'Atlantique Sud était une zone démilitarisée. L'Argentine était un chef de file en matière non seulement de défense des droits de l'homme, mais aussi de non-prolifération nucléaire, alors même que c'était elle qui, dans la région, était le plus à la pointe dans le domaine nucléaire. Par ailleurs, la protection des ressources naturelles de l'Amérique du Sud était une question d'intérêt plus régional que national.

53. La Présidente a répété que son pays était favorable à la reprise des négociations et que, même s'ils avaient été interrompus, les pourparlers de 1974 montraient bien que le Royaume-Uni avait admis l'existence d'un conflit de souveraineté. L'Argentine continuerait de se conformer strictement aux résolutions des Nations Unies. Des négociations entre les deux parties débloqueraient de nombreux problèmes et permettraient de créer des partenariats potentiellement bénéfiques pour toute l'Amérique du Sud et la communauté internationale. En guise de conclusion, la Présidente a déclaré que l'Argentine ne demandait à personne d'affirmer qu'elle était dans son droit ou que les Malvinas étaient argentines, mais se contentait de réclamer l'ouverture d'un dialogue.

54. Aux 4^e et 5^e séances du Comité spécial, les représentants du Brésil, de la Chine, de la Colombie, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de l'Indonésie, du Nicaragua, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay (qui assumait temporairement la présidence de l'UNASUR), du Pérou, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Sierra Leone et de l'Uruguay ont également fait des déclarations sur la question des îles Falkland (Malvinas).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

55. Les 8, 11, 12 et 15 octobre 2012, au cours du débat sur les questions de décolonisation qu'a tenu la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, du

Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Uruguay ont évoqué la question des îles Falkland (Malvinas), comme il ressort des comptes rendus de séance A/C.4/67/SR.2 et 5 à 7.

56. Le 8 octobre, le représentant du Brésil, s'exprimant au nom des États membres du MERCOSUR et des États associés que sont le Chili, la Colombie, l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie et le Pérou, entre autres, a réitéré leur soutien aux droits légitimes de l'Argentine dans le conflit de souveraineté. Les mesures unilatérales n'étaient pas compatibles avec les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et il allait de l'intérêt de la région de trouver un règlement au conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni concernant ce qu'il a appelé les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que les espaces maritimes environnants. La présence militaire du Royaume-Uni dans la région et les activités d'exploration et d'extraction unilatérales menées par le Royaume-Uni ne facilitaient pas le règlement pacifique du conflit. Le MERCOSUR et les États associés avaient décidé d'adopter des mesures pour empêcher les navires « battant le pavillon illégal des îles Malvinas » d'entrer dans leurs ports et d'échanger des informations sur les navires faisant route vers les Malvinas avec à leur bord des cargaisons destinées à des opérations illégales de forage sur le plateau continental de l'Argentine.

57. Il a rappelé qu'en 1833, le Royaume-Uni avait expulsé la population argentine des îles et l'avait empêchée d'y revenir depuis, la remplaçant par ses propres ressortissants. Les habitants actuels n'étaient donc pas un peuple assujéti « à une subjugation, à une domination et à une exploitation » selon les termes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Les îles étaient un territoire colonial sans population colonisée, et leur situation était considérée par l'Organisation des Nations Unies comme spécifique et singulière. Conformément aux souhaits répétés de la communauté internationale et aux encouragements de la mission de bons offices du Secrétaire général, une reprise rapide des négociations entre les deux parties au différend serait souhaitable.

58. Le représentant du Chili, s'exprimant au nom de la CELAC, a renouvelé son soutien aux droits légitimes de l'Argentine dans le conflit de souveraineté qui l'opposait au Royaume-Uni concernant ce qu'il a appelé les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que les espaces maritimes environnants. Il importait au plus haut point de parvenir à un règlement pacifique et définitif qui garantissait l'intégrité territoriale, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États d'Amérique, entre autres. Dans l'entretemps, le Royaume-Uni devait s'abstenir de mener des activités d'exploration et des activités militaires sur le plateau continental de l'Argentine, conformément à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale. La mission de bons offices du Secrétaire général continuerait de se montrer utile en promouvant un règlement pacifique du conflit.

59. Le représentant du Pérou, s'exprimant au nom de l'UNASUR, a déclaré soutenir les droits souverains légitimes de l'Argentine. L'UNASUR a reconnu que c'était une situation coloniale spécifique et singulière et, dans la mesure où elle créait un conflit de souveraineté, a exhorté les Gouvernements argentin et britannique à reprendre des négociations bilatérales. Les États membres de l'UNASUR avaient décidé de surveiller les navires croisant dans la région, de fermer leurs ports aux navires battant le « pavillon illégal des îles Malvinas » et de

communiquer au Gouvernement argentin des informations sur les navires impliqués dans les activités illégales de forage sur le plateau continental de l'Argentine. Par ailleurs, ils avaient cherché à empêcher les exercices militaires que le Gouvernement britannique avait finalement conduits dans la région. Ils estimaient que ces actes modifiaient la situation unilatéralement.

60. À la même séance, le Représentant permanent adjoint de l'Argentine a déclaré que son gouvernement soutenait pleinement les travaux du Comité spécial, organe central chargé de conduire le processus de décolonisation conformément aux deux principes directeurs établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV), à savoir le droit à l'autodétermination et l'intégrité territoriale. Il était du devoir des puissances administrantes de coopérer avec le Comité spécial. Au XXI^e siècle, aucun peuple ne pouvait être assujéti à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangères, qui constituaient des atteintes aux droits de l'homme, aux principes de la Charte et à la paix mondiale.

61. Le principe de l'autodétermination ne pouvait toutefois pas être dénaturé pour justifier une occupation illégale qui se poursuivait depuis 1833 en violation de l'intégrité territoriale de l'Argentine. Le conflit de souveraineté concernant ce qu'il a appelé les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud ainsi que les territoires maritimes environnants avait été reconnu dans les résolutions successives de l'Assemblée générale comme une situation coloniale spécifique et singulière qui devait être réglée dans le cadre de négociations entre les deux seules parties au différend, en tenant compte des intérêts des habitants des îles. En conséquence, a estimé l'intervenant, un référendum serait illégal, fallacieux et tautologique.

62. Il a affirmé que, par ailleurs, le Royaume-Uni explorait et exploitait en toute illégalité les ressources renouvelables et non renouvelables des archipels et des zones maritimes environnantes qui faisaient l'objet du conflit, contrairement aux dispositions de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale qui appelait les parties à s'abstenir de modifier unilatéralement la situation pendant le processus de règlement. De plus, au mépris des normes maritimes et de la politique régionale qui privilégiait un règlement pacifique des différends, le Royaume-Uni ne cessait de procéder à des exercices militaires et au lancement de missiles dans la région. Ses actes avaient suscité des protestations non seulement de l'Argentine mais aussi des grandes organisations régionales.

63. L'Argentine avait toujours manifesté sa volonté de négocier un règlement pacifique du conflit de souveraineté, a conclu l'intervenant, alors que le Royaume-Uni, profitant de sa position privilégiée de membre permanent du Conseil de sécurité mais faisant fi des responsabilités spéciales inhérentes à cette position, avait refusé d'assumer ses obligations internationales.

64. Exerçant leur droit de réponse, les représentants de l'Argentine et du Royaume-Uni ont réaffirmé la position de leurs gouvernements plusieurs fois durant les délibérations de la Quatrième Commission (voir A/C.4/67/SR.2 et 5 à 7).

C. Décision prise par l'Assemblée générale

65. Dans sa résolution 58/316, l'Assemblée générale a décidé que la question intitulée « Question des îles Falkland (Malvinas) » resterait inscrite à l'ordre du jour en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre. Au moment de la publication du présent document de travail, aucune notification d'État Membre n'a été reçue.
